



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de la santé, Service du médecin cantonal

Cas de coqueluche à l'école

Vous recevez cette notice d'information car **au moins deux personnes** (enfants ou adultes) de l'école ont la coqueluche.

Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une infection très contagieuse des voies respiratoires. Les bactéries qui causent la coqueluche produisent une toxine (poison) qui provoque des quintes de toux. La maladie se propage par la projection de gouttelettes dans l'air lorsqu'une personne infectée éternue, parle ou tousse. Les personnes malades sont contagieuses pendant environ trois semaines, mais seulement pendant cinq jours si elles prennent des antibiotiques. Des symptômes grippaux et une toux non caractéristique apparaissent entre une et trois semaines après la contagion. Une à deux semaines plus tard, les quintes de toux typiques de la coqueluche surviennent, lesquelles persistent pendant une à six semaines. Lors de ces accès de toux, la personne malade a des expectorations épaisses qui sont souvent suivies de vomissements. Les **complications, surtout chez les nourrissons et les enfants en bas âge**, sont des pneumonies, des convulsions et des lésions cérébrales.

Que faire ?

Soyez vigilants en ce qui concerne les nourrissons de moins de six mois : les risques sont plus élevés.

Les nourrissons de moins de six mois ont plus de risque de développer des complications graves. Évitez tout contact inutile avec eux, mais aussi avec les femmes qui sont au dernier trimestre de leur grossesse.

Si vous développez des symptômes qui ressemblent à ceux de la coqueluche dans les 21 jours suivant un contact avec une personne malade, veuillez en informer votre médecin.

Contrôlez votre statut vaccinal et celui de vos enfants.

Pour être complètement protégé contre la coqueluche, il faut :

Adultes : avoir reçu un vaccin contre la coqueluche au cours des dix dernières années (à moins d'avoir contracté la coqueluche au cours des dix dernières années)

Enfants :
Jusqu'à l'âge de sept ans : avoir reçu au moins trois doses de vaccin
Jusqu'à l'âge de 15 ans : avoir reçu au moins quatre doses de vaccin
A partir de 16 ans : avoir reçu au moins cinq doses de vaccin

Saisissez l'occasion de compléter votre protection vaccinale.

Se faire vacciner après avoir été en contact avec une personne atteinte de la coqueluche ne protège pas contre une éventuelle contagion. Nous vous recommandons toutefois de contrôler votre statut vaccinal et celui de vos enfants. Le vaccin contre la coqueluche est administré en combinaison avec ceux contre le tétanos et la diphtérie.

Contactez votre médecin pour procéder aux éventuels vaccins manquants.